

2. LES DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PAR FONCTIONS ET OPÉRATIONS

2.1 Introduction

Les comptes des administrations publiques sont établis à partir des regroupements économiques des dépenses et des recettes établis par chacune des entités faisant partie du secteur des administrations publiques. Ces documents constituent une synthèse des opérations budgétaires et assimilées (opérations des fonds, des organismes publics administratifs et débudgétisations) dans laquelle les opérations sont classées en fonction de notions économiques telles que consommation, transferts de revenus, investissements, ...

A côté du regroupement économique, il existe aussi un regroupement fonctionnel qui présente les tâches accomplies par les administrations publiques selon leur finalité sociale (administration générale, défense nationale, enseignement,...). L'avantage de cette classification est qu'elle est constante dans le temps, au-delà des changements d'attributions ministérielles et de répartition pratique des tâches entre les différentes administrations.

En combinant le regroupement économique et le regroupement fonctionnel, il est possible d'établir des tableaux croisés des dépenses des différents sous-secteurs des administrations publiques par fonctions et opérations. Dans les tableaux "Dépenses des administrations publiques par fonctions et opérations" présentant la ventilation croisée économique et fonctionnelle des dépenses des administrations publiques, le total des dépenses pris en compte correspond exactement aux dépenses totales des tableaux synoptiques.

C'est la première fois depuis la régionalisation de 1989 que des données selon une classification fonctionnelle sont à nouveau disponible pour l'ensemble des administrations publiques. Elles couvrent la période 1990-1997.

2.2 Les principales sources de données

2.2.1 Le Pouvoir fédéral et les Communautés et régions

Les regroupements fonctionnels sont élaborés par les administrations du budget de chacune des

entités concernées et sont ensuite transmis au secrétariat de la Base Documentaire Générale, créée suite à un accord de coopération entre l'Etat, les communautés, la commission communautaire commune et les régions, qui les met à la disposition de l'Institut des Comptes Nationaux.

Jusqu'à l'année 1995 comprise, le Pouvoir fédéral a utilisé la classification fonctionnelle Benelux des dépenses et des recettes des administrations publiques (Benelux 1972). A partir de l'année 1996, le Pouvoir fédéral a classé ses opérations sur la base de la classification fonctionnelle Benelux des dépenses et des recettes des administrations publiques (Benelux 1989¹). C'est dans cette nomenclature que les Communautés et régions ont construit leurs premiers regroupements fonctionnels avec les données des années 1995 à 1997. Les tableaux "Dépenses des administrations publiques par fonctions et opérations" des Communautés et régions pour la période 1990-1994 ont donc été construits par rétopolation sur base de données partielles. A partir de l'année budgétaire 2003, une nouvelle classification fonctionnelle sera normalement utilisée: ce sera la classification fonctionnelle COFOG² 1998 qui est la classification des fonctions des administrations publiques du SEC95. Du point de vue des comptes nationaux, il a donc fallu apporter différentes corrections aux données de base afin de les mettre en conformité avec la COFOG.

2.2.2 Les administrations locales

Comme, actuellement, il n'existe aucune centralisation sur support informatique des budgets et comptes des provinces, des communes et des CPAS, l'information a été récoltée par sondages³.

Deux statistiques de base ont été utilisées pour l'établissement des tableaux des administrations locales selon le SEC95. Il s'agit en premier lieu des données détaillées des comptes de 1990 d'un échantillon de 150 communes sélectionnées dans l'univers des 589 communes du Royaume⁴. Cet échantillon est stratifié selon les deux critères suivants: l'entité géographique au niveau de la pro

¹ Cette classification a été publiée dans le Moniteur belge n° 19 du 24 janvier 1990.

² COFOG est l'abréviation de "Classification of the Functions of Government", classification fonctionnelle des Nations unies révisée en 1998 dans le cadre du SCN93.

³ Des projets existent au niveau des Communautés et régions mais leurs états d'avancement au moment de la mise en œuvre de ces comptes ne permettaient pas leur utilisation.

⁴ Sondage réalisé en 1992 par l'INS.

vince⁵ dont fait partie la commune, et la classe de la commune selon le montant total des dépenses. Les résultats de l'échantillon ont été extrapolés pour chaque strate sur base de la population. Pour les communes de l'échantillon, ont aussi été relevées les données détaillées de leur centre public d'aide sociale qui ont ensuite été extrapolées de façon identique. Par ailleurs, les comptes des 9 provinces du Royaume ont été exploités de manière exhaustive.

En second lieu, il s'agit du sondage réalisé par la Banque Nationale dans le cadre de l'application de la méthodologie du SEC95. Celui-ci concerne les comptes de 1995 ainsi que les budgets de 1996 et 1997 d'un échantillon de 200 communes (de même que pour leurs CPAS) sélectionnées selon une procédure identique à la précédente. Ce sont les extrapolations issues de ce sondage qui ont été utilisées comme données de base. Les mêmes données sont également disponibles pour chacune des 10 provinces que compte le Royaume⁶.

Les tableaux de la période 1991-1994 ont été établis par interpolation des données. Les indicateurs utilisés sont des données publiées annuellement par le Crédit Communal de Belgique dans son étude "Les finances des pouvoirs locaux" (ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires et ventilation fonctionnelle des investissements).

2.2.3 Les administrations de sécurité sociale

La plupart des données utilisées pour l'élaboration des tableaux des administrations de sécurité sociale proviennent du "Rapport général sur la sécurité sociale" publié par le Ministère fédéral des affaires sociales, de la santé publique et de l'environnement.

2.3 Eléments conceptuels de la classification fonctionnelle

2.3.1 Unités de classification

Les unités de classification sont, comme dans le cas de la classification économique, des opérations individuelles. En d'autres termes, chaque achat, versement de salaire, transfert ou autre dépense doit recevoir un code fonctionnel COFOG

suivant la fonction que remplit l'opération. Il est recommandé d'appliquer strictement ce principe au sujet des transferts de capitaux et des transferts courants, ainsi que de l'acquisition d'avoirs financiers. Cependant, dans le cas de la plupart des autres dépenses, il ne sera pas possible, en général, d'employer les opérations comme unités de classification. Il faut alors affecter des codes fonctionnels COFOG aux programmes d'activité, directions, agences, bureaux, unités administratives et autres unités du même type appartenant à des départements. Toutes les dépenses d'une unité particulière (autres que les transferts et l'acquisition d'avoirs) recevront alors ce code fonctionnel COFOG.

Lorsqu'on utilise comme unités de classification des organismes gouvernementaux au lieu des opérations, il peut arriver que les organismes les plus petits qui puissent être identifiés dans la comptabilité nationale exécutent plus d'une fonction COFOG. Parfois, il peut être possible de ventiler les dépenses d'organismes à fonctions multiples entre les fonctions COFOG sur base de divers renseignements concernant leurs dépenses; cependant, dans la plupart des cas, le mieux que l'on puisse faire consiste à affecter toutes les dépenses d'unités à fonctions multiples à la fonction qui semble représenter la plus grande partie du total de ces dépenses.

Dans le cas de la classification économique, les unités de classification sont obligatoirement des opérations individuelles (il ne peut être question de déroger à ce principe) et si un article budgétaire contient plusieurs opérations élémentaires, il doit nécessairement être scindé en autant de codes économiques qu'il y a d'opérations élémentaires.

La classification fonctionnelle est donc construite avec moins de précision que la classification économique qui retient toute l'attention des services chargés d'établir ces deux classifications.

Dans la classification fonctionnelle, la délimitation des fonctions est purement conventionnelle et l'erreur éventuellement commise sous une rubrique est compensée automatiquement par une erreur en sens inverse sous une autre rubrique, sans que cette erreur n'ait d'impact sur les grands agrégats économiques (consommation publique, déficit, PIB, etc.).

⁵ En pratique, la province de Brabant est scindée en trois entités: la région de Bruxelles-Capitale, le Brabant flamand et le Brabant wallon tandis que la province de Liège est partagée entre la région de langue allemande et région de langue française.

⁶ Depuis le 1er janvier 1995 les provinces sont au nombre de 10.

2.3.2 Remarques particulières

Défense

Pour cette fonction, il y a une rupture de série en 1992 suite à la démantèlement de la gendarmerie: conventionnellement, les missions militaires de la gendarmerie étaient estimées à 1/3 des dépenses de rémunérations et de consommation intermédiaire supportées par celle-ci; les 2/3 restants étaient intégrés dans les dépenses de la fonction ordre et sécurité publics qui en reprend maintenant la totalité.

Protection de l'environnement

Pour la première fois la COFOG intègre une fonction spécifique à la protection de l'environnement. Auparavant, il y avait absence dans la COFOG d'une rubrique environnement et les divers aspects de la protection de l'environnement étaient éparpillés dans différentes fonctions.

Pour cette fonction, on constate que les dépenses de consommation finale sont nettement inférieures à la somme de la rémunération des salariés et de la consommation intermédiaire et taxes. Ceci est

la conséquence du fait que, conformément aux règles du SEC95, les redevances pour l'enlèvement des ordures sont comptabilisées comme des ventes de services rendus par les administrations publiques, lesdites ventes étant soustraites lors du calcul des dépenses de consommation finale.

Santé

Conformément à la COFOG et au contraire du Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS), la branche soins de santé relève de la fonction "santé" et non de la fonction "protection sociale", quoique faisant partie du secteur de la sécurité sociale des points de vue administratif et économique.

Enseignement

Dans la classification fonctionnelle, la recherche scientifique fondamentale est rangée sous la fonction "Services généraux des administrations publiques" et la recherche scientifique appliquée est toujours traitée comme faisant partie de la fonction à laquelle son objectif est lié. Par contre, dans la nomenclature d'activités la branche d'activité "Education" inclut aussi la recherche scientifique fondamentale menée par les universités et certaines unités institutionnelles faisant partie du secteur des administrations publiques⁷,

⁷ Cette méthode de travail s'écarte des recommandations du SEC95 où les unités locales d'activité économiques du secteur des administrations publiques actives dans la recherche scientifique (fondamentale et/ou appliquée) devraient être incorporées à la branche d'activité "Recherche". Ce choix est uniquement justifié par des raisons pratiques liées à la disponibilité des données de base.

3 . NOMENCLATURES

3.1 NOMENCLATURE DES SECTEURS INSTITUTIONNELS (S)

Code	Description
S.1	Economie totale
S.11	Sociétés non financières
S.11001	Sociétés non financières publiques
S.11002	Sociétés non financières privées nationales
S.11003	Sociétés non financières sous contrôle étranger
S.12	Sociétés financières
S.121	Banque centrale
S.122	Autres institutions financières monétaires
S.12201	Publics
S.12202	Privées nationales
S.12203	Sous contrôle étranger
S.123	Autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension
S.12301	Publics
S.12302	Privés nationaux
S.12303	Sous contrôle étranger
S.124	Auxiliaires financiers
S.12401	Publics
S.12402	Privés nationaux
S.12403	Sous contrôle étranger
S.125	Sociétés d'assurance et fonds de pension
S.12501	Publics
S.12502	Privés nationaux
S.12503	Sous contrôle étranger
S.13	Administrations publiques
S.1311	Administration centrale
S.1312	Administrations d'Etats fédérés
S.1313	Administrations locales
S.1314	Administrations de sécurité sociale
S.14	Ménages
S.141 + S.142	Employeurs (y compris travailleurs pour leur propre compte)
S.143	Salariés
S.1441	Bénéficiaires de revenus de la propriété
S.1442	Bénéficiaires de pensions
S.1443	Bénéficiaires d'autres revenus de transferts
S.145	Autres ménages
S.15	Institutions sans but lucratif au service des ménages
S.2	Reste du monde
S.21	Union européenne
S.211	Etats membres de l'Union européenne
S.212	Institutions de l'Union européenne
S.22	Pays tiers et organisations internationales

3.2 NOMENCLATURE DES OPERATIONS ET DES AUTRES FLUX

3.2.1 NOMENCLATURE DES SOLDES COMPTABLES ¹ (B)

Code	Description
B.1	Valeur ajoutée / B.1* Produit intérieur
B.2	Excédent d'exploitation
B.3	Revenu mixte
B.4	Revenu d'entreprise
B.5	Soldes des revenus primaires / B.5* Revenu national
B.6	Revenu disponible
B.7	Revenu disponible ajusté
B.8	Epargne
B.9	Capacité (+)/besoin (-) de financement
B.10	Variations totales de la valeur nette
B.10.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital
B.10.2	Variations de la valeur nette dues aux autres changements de volume d'actifs
B.10.3	Variations de la valeur nette dues aux gains/pertes nominaux de détention
B.10.31	Variations de la valeur nette dues aux gains/pertes neutres de détention
B.10.32	Variations de la valeur nette dues aux gains/pertes réels de détention
B.11	Solde des échanges extérieurs de biens et services
B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur
B.90	Valeur nette
BF.90	Valeur financière nette

¹ Tous les soldes comptables peuvent être calculés bruts ou nets de la consommation de capital fixe. Dans le premier cas, la lettre g est ajoutée après le code du solde concerné. De même, la lettre n jointe à un code indique une valeur nette.

3.2.2 OPERATIONS SUR PRODUITS (BIENS ET SERVICES) (P)

Code	Description
P.1	Production
P.11	Production marchande
P.119	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)
P.12	Production pour usage final propre
P.13	Autre production non marchande
P.2	Consommation intermédiaire
P.3	Dépense de consommation finale
P.31	Dépense de consommation individuelle
P.32	Dépense de consommation collective
P.4	Consommation finale effective
P.41	Consommation individuelle effective
P.42	Consommation collective effective
P.5	Formation brute de capital
P.51	Formation brute de capital fixe
P.511	Acquisitions moins cessions d'actifs fixes corporels
P.5111	Acquisitions d'actifs fixes corporels neufs
P.5112	Acquisitions d'actifs fixes corporels existants
P.5113	Cessions d'actifs fixes corporels existants
P.512	Acquisitions moins cessions d'actifs fixes incorporels
P.5121	Acquisitions d'actifs fixes incorporels neufs
P.5122	Acquisitions d'actifs fixes incorporels existants
P.5123	Cessions d'actifs fixes incorporels existants
P.513	Addition à la valeur des actifs non financiers non produits
P.5131	Améliorations majeures aux actifs non financiers non produits
P.5132	Coûts du transfert de propriété d'actifs non financiers non produits
P.52	Variations des stocks
P.53	Acquisitions moins cessions d'objets de valeur
P.6	Exportations de biens et de services
P.61	Exportations de biens
P.62	Exportations de services
P.7	Importations de biens et de services
P.71	Importations de biens
P.72	Importations de services

3.2.3 OPERATIONS DE REPARTITION (D)

Code	Description
D.1	Rémunération des salariés
D.11	Salaires et traitements bruts
D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs
D.121	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
D.122	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs
D.2	Impôts sur la production et les importations
D.21	Impôts sur les produits
D.211	Taxes du type TVA
D.212	Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA
D.2121	Droits sur les importations
D.2122	Impôts sur les importations, à l'exclusion de la TVA et des droits sur les importations
D.214	Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations
D.29	Autres impôts sur la production
D.3	Subventions
D.31	Subventions sur les produits
D.311	Subventions sur les importations
D.319	Autres subventions sur les produits
D.39	Autres subventions sur la production
D.4	Revenus de la propriété
D.41	Intérêts
D.42	Revenus distribués des sociétés
D.421	Dividendes
D.422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés
D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers
D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés
D.45	Loyers
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.
D.51	Impôts sur le revenu
D.59	Autres impôts courants
D.6	Cotisations et prestations sociales
D.61	Cotisations sociales
D.611	Cotisations sociales effectives
D.6111	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
D.61111	Cotisations sociales effectives obligatoires à la charge des employeurs
D.61112	Cotisations sociales effectives volontaires des employeurs
D.6112	Cotisations sociales à la charge des salariés
D.61121	Cotisations sociales obligatoires à la charge des salariés
D.61122	Cotisations sociales volontaires des salariés
D.6113	Cotisations sociales des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi
D.61131	Cotisations sociales obligatoires des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi
D.61132	Cotisations sociales volontaires des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi
D.612	Cotisations sociales imputées
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature
D.621	Prestations de sécurité sociale en espèces
D.622	Prestations d'assurance sociale de régimes privés
D.623	Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs
D.624	Prestations d'assistance sociale en espèces

D.63	Transferts sociaux en nature
D.631	Prestations sociales en nature
D.6311	Remboursements de prestations de sécurité sociale
D.6312	Autres prestations de sécurité sociale en nature
D.6313	Prestations d'assistance sociale en nature
D.632	Transferts de biens et services non marchands individuels
D.7	Autres transferts courants
D.71	Primes nettes d'assurance-dommages
D.72	Indemnités d'assurance-dommages
D.73	Transferts courants entre administrations publiques
D.74	Coopération internationale courante
D.75	Transferts courants divers
D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension
D.9	Transferts en capital
D.91	Impôts en capital
D.92	Aides à l'investissement
D.99	Autres transferts en capital

3.2.4 AUTRES POSTES DES COMPTES D'ACCUMULATION (K)

Code	Description
K.1	Consommation de capital fixe
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits
K.21	Acquisitions moins cessions de terrains et autres actifs corporels non produits
K.211	Acquisitions de terrains et autres actifs corporels non produits
K.212	Cessions de terrains et autres actifs corporels non produits
K.22	Acquisitions moins cessions d'actifs incorporels non produits
K.221	Acquisitions d'actifs incorporels non produits
K.222	Cessions d'actifs incorporels non produits
K.3	Apparition économique d'actifs non produits
K.4	Apparition économique d'actifs produits
K.5	Croissance naturelle de ressources biologiques non cultivées
K.6	Disparition économique d'actifs non produits
K.61	Epuisement d'actifs naturels
K.62	Autres disparitions économiques d'actifs non produits
K.7	Destructions d'actifs dues à des catastrophes
K.8	Saisies sans compensation
K.9	Autres changements de volume d'actifs non financiers n.c.a.
K.10	Autres changements de volume d'actifs et de passifs financiers n.c.a.
K.11	Gains/pertes nominaux de détention
K.111	Gains/pertes neutres de détention
K.112	Gains/pertes réels de détention
K.12	Changements de classement ou de structure
K.121	Changements de classement sectoriel ou de structure
K.122	Changements de classement d'actifs et de passifs
K.1221	Monétisation/démonétisation de l'or
K.1222	Changements de classement d'actifs et de passifs autres que la monétisation/démonétisation de l'or

3.3 REGROUPEMENT DES BRANCHES D'ACTIVITE

3.3.1 A60

Code	Description	Référence NACE Rév. 1
01	Agriculture, chasse, services annexes	01
02	Sylviculture, exploitation forestière, services annexes	02
05	Pêche, aquaculture	05
10	Extraction de houille, de lignite et de tourbe	10
11	Extraction d'hydrocarbures; services annexes	11
12	Extraction de minerais d'uranium	12
13	Extraction de minerais métalliques	13
14	Autres industries extractives	14
15	Industries alimentaires	15
16	Industrie du tabac	16
17	Industrie textile	17
18	Industrie de l'habillement et des fourrures	18
19	Industrie du cuir et de la chaussure	19
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	20
21	Industrie du papier et du carton	21
22	Edition, imprimerie, reproduction	22
23	Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	23
24	Industrie chimique	24
25	Industrie du caoutchouc et des plastiques	25
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	26
27	Métallurgie	27
28	Travail des métaux	28
29	Fabrication de machines et équipements	29
30	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	30
31	Fabrication de machines et appareils électriques	31
32	Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication	32
33	Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	33
34	Industrie automobile	34
35	Fabrication d'autres matériels de transport	35
36	Fabrication de meubles; industries diverses	36
37	Récupération	37
40	Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	40
41	Captage, traitement et distribution d'eau	41
45	Construction	45
50	Commerce et réparation automobile	50
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce	51
52	Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	52
55	Hôtels et restaurants	55
60	Transports terrestres	60
61	Transports par eau	61
62	Transports aériens	62
63	Services auxiliaires des transports	63
64	Postes et télécommunications	64
65	Intermédiation financières	65
66	Assurance	66
67	Auxiliaires financiers et d'assurance	67

70	Activités immobilières	70
71	Location sans opérateur	71
72	Activités informatiques	72
73	Recherche et développement	73
74	Services fournis principalement aux entreprises	74
75	Administration publique	75
80	Education	80
85	Santé et action sociale	85
90	Assainissement, voirie et gestion des déchets	90
91	Activités associatives	91
92	Activités récréatives, culturelles et sportives	92
93	Services personnels	93
95	Services domestiques	95
99	Activités extra-territoriales	99

3.3.2. A31

Code	Description	Référence NACE Rév. 1
AA	Agriculture, chasse, sylviculture	A
BB	Pêche, aquaculture	B
CA	Extraction de produits énergétiques	CA
CB	Extraction de produits non énergétiques	CB
DA	Industries agricoles et alimentaires	DA
DB	Industrie textile et habillement	DB
DC	Industrie du cuir et de la chaussure	DC
DD	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	DD
DE	Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie	DE
DF	Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	DF
DG	Industrie chimique	DG
DH	Industrie du caoutchouc et de plastiques	DH
DI	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	DI
DJ	Métallurgie et travail des métaux	DJ
DK	Fabrication de machines et équipements	DK
DL	Fabrication d'équipements électriques et électroniques	DL
DM	Fabrication de matériel de transport	DM
DN	Autres industries manufacturières	DN
EE	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	EE
FF	Construction	FF
GG	Commerce; réparation automobile et d'articles domestiques	GG
HH	Hôtels et restaurants	HH
II	Transports et communications	II
JJ	Activités financières	JJ
KK	Immobilier, location et services aux entreprises	KK
LL	Administration publique	LL
MM	Education	MM
NN	Santé et action sociale	NN
OO	Services collectifs, sociaux et personnels	OO
PP	Services domestiques	PP
QQ	Activités extra-territoriales	QQ

3.3.3. A17

Code	Description	Référence NACE Rév. 1
A	Agriculture, chasse, sylviculture	A
B	Pêche, aquaculture	B
C	Industries extractives	C
D	Industrie manufacturière	D
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	E
F	Construction	F
G	Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques	G
H	Hôtels et restaurants	H
I	Transports et communications	I
J	Activités financières	J
K	Immobilier, location et services aux entreprises	K
L	Administration publique	L
M	Education	M
N	Santé et action sociale	N
O	Services collectifs, sociaux et personnels	O
P	Services domestiques	P
Q	Activités extra-territoriales	Q

3.3.4. A6

Code	Description	Référence NACE Rév. 1
1	Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	
2	Industrie, y compris énergie	
3	Construction	
4	Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques; hôtels et restaurants; transports et communications	
5	Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	
6	Autres activités de services	L à P

3.3.5. A3

Code	Description	Référence NACE Rév. 1
1	Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	
2	Industrie, y compris énergie et construction	
6	Activités de services	G à P

3.4 LISTE DES SECTIONS ET SOUS-SECTIONS DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITES NACE-BEL

Section	Sous-section	Intitulé	Division
A		Agriculture, chasse et sylviculture	01, 02
B		Pêche	05
C		Industries extractives	10 à 14
	CA	Extraction de produits énergétiques	10, 11, 12
	CB	Extraction de produits non énergétiques	13, 14
D		Industrie manufacturière	15 à 37
	DA	Industries agricoles et alimentaires	15, 16
	DB	Industrie textile et habillement	17, 18
	DC	Industrie du cuir et de la chaussure	19
	DD	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	20
	DE	Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie	21, 22
	DF	Cokéfaction, raffinage et industries nucléaires	23
	DG	Industrie chimique	24
	DH	Industrie du caoutchouc et des plastiques	25
	DI	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	26
	DJ	Métallurgie et travail des métaux	27, 28
	DK	Fabrication de machines et équipements	29
	DL	Fabrication d'équipements électriques et électroniques	30 à 33
	DM	Fabrication de matériel de transport	34, 35
	DN	Autres industries manufacturières	36, 37
E		Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	40, 41
F		Construction	45
G		Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	50, 51, 52
H		Hôtels et restaurants	55
I		Transports, entreposage et communications	60 à 64
J		Activités financières	65, 66, 67
K		Immobilier, location et services aux entreprises	70 à 74
L		Administration publique	75
M		Education	80
N		Santé et action sociale	85
O		Services collectifs, sociaux et personnels	90 à 93
P		Services domestiques	95
Q		Organismes extra-territoriaux	99

3.5. COICOP

Intitulés des rubriques	
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
011	Produits alimentaires
0111	Pains et céréales
0112	Viandes
0113	Poissons
0114	Lait, fromages et œufs
0115	Huiles et graisses
0116	Fruits
0117	Légumes
0118	Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie
0119	Produits alimentaires n.c.a.
012	Boissons non alcoolisées
0121	Café, thé et cacao
0122	Eaux minérales, boissons gazeuses, jus de fruits et de légumes
02	Boissons alcoolisées et tabac
021	Boissons alcoolisées
022	Tabac
03	Articles d'habillement et chaussants
031	Habillement
032	Articles chaussants
04	Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles
041	Loyers d'habitation réels
042	Loyers d'habitation imputés
043	Entretien et réparations courants du logement
044	Distribution d'eau et autres services relatifs au logement
045	Electricité, gaz et autres combustibles
05	Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison
051	Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols
052	Articles de ménage en textile
053	Appareils ménagers
054	Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage
055	Outillage pour la maison et le jardin
056	Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation
06	Dépenses de santé
061	Médicaments et autres produits pharmaceutiques, appareils et matériels thérapeutiques
062	Services de praticiens médecins, d'infirmiers et autres
063	Soins des hôpitaux et assimilés
07	Transport
071	Achat de véhicules
072	Utilisation de véhicules personnels
073	Service de transport

08	Communication
081	Service postaux
082	Équipement de téléphone, télégraphe et télécopie
083	Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies
09	Loisirs et culture
091	Appareils audiovisuels, photographiques et de traitement de l'information
092	Autres biens durables importants pour loisirs et culture
093	Autres articles et équipements récréatifs, horticulture et animaux d'agrément
094	Services récréatifs et culturels
095	Presse, librairie et papeterie
096	Voyages touristiques tout compris
10	Enseignement
11	Hôtels, restaurants et cafés
12	Biens et services divers
121	Soins corporels
123	Effets personnels n.c.a.
124	Services sociaux
125	Assurances
126	Services financiers n.c.a.
127	Autres services n.c.a.

3.6 RUBRIQUES DES TABLEAUX DES DÉPENSES DE CONSOMMATION

Description	COICOP
Produits alimentaires	11
Boissons	12 + 21
Tabac	22 + 23
Vêtements et effets personnels	3
Loyers, eau	41 t/m 44
Chauffage, éclairage	45
Entretien de la maison	5 – 53
Articles ménagers durables	53
Soins personnels et hygiène	6
Achat de matériel de transport	71
Transports	72 + 73
Communications	8
Loisirs, spectacle et culture	9 + 11
Enseignement et recherches	10
Services financiers	12.6
Services divers	12 excl. 126

3.7 CLASSIFICATION DES FONCTIONS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (CFAP)

Code	Description
01	Services généraux des administrations publiques
01.1	Organes exécutifs et organes législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères
01.2	Aide économique extérieure
01.3	Services généraux
01.4	Recherche fondamentale
01.5	R & D en services généraux des administrations publiques
01.6	Services généraux des administrations publiques n.c.a.
01.7	Transactions en rapport avec la dette publique
01.8	Transferts de caractère général entre différents niveaux de gouvernement
02	Défense
02.1	Défense (militaire)
02.2	Défense civile
02.3	Aide militaire à l'étranger
02.4	Recherche appliquée et développement expérimental concernant la défense nationale
02.5	Affaires de défense nationale n.c.a.
03	Ordre et sécurité publics
03.1	Services de police
03.2	Services de protection contre l'incendie
03.3	Tribunaux
03.4	Administration et gestion des prisons
03.5	R & D en ordre et sécurité publics
03.6	Affaires de l'ordre et de la sécurité publics n.c.a.
04	Affaires et services économiques
04.1	Affaires et services dans le domaine économique, commercial et de l'emploi
04.2	Agriculture, sylviculture, pêche et chasse
04.3	Carburants et énergie
04.4	Industries extractives, industries de transformation, bâtiments et travaux publics
04.5	Transport
04.6	Communication
04.7	Autres industries
04.8	R & D dans les affaires et services économiques
04.9	Affaires et services économiques n.c.a.
05	Protection de l'environnement
05.1	Gestion des déchets
05.2	Gestion des eaux usées
05.3	Réduction de la pollution
05.4	Protection de la biodiversité et du milieu naturel
05.5	R & D en protection de l'environnement
05.6	Protection de l'environnement n.c.a.
06	Affaires et services de logement et de développement collectif
06.1	Logement
06.2	Développement collectif
06.3	Approvisionnement en eau
06.4	Eclairage public
06.5	R & D en affaires et services de logement et de développement collectif
06.6	Affaires et services de logement et de développement collectif n.c.a.
07	Affaires et services de santé
07.1	Médicaments, applications et appareils médicaux
07.2	Services de santé des polycliniques
07.3	Affaires et services relevant des établissements hospitaliers
07.4	Services de santé publique
07.5	R & D en affaires et services de santé
07.6	Affaires et services de santé n.c.a.

08	Affaires et services relevant des loisirs, de la culture et des cultes
08.1	Affaires et services récréatifs et de sport
08.2	Services culturels
08.3	Services d'émission et de publication
08.4	Affaires et services religieux et d'autres types de communautés
08.5	R & D en affaires et services relevant des loisirs, de la culture et des cultes
08.6	Affaires et services relevant des loisirs, de la culture et des cultes n.c.a.
09	Enseignement
09.1	Enseignement pré-primaire et primaire
09.2	Enseignement secondaire
09.3	Enseignement post-secondaire non supérieur
09.4	Enseignement supérieur
09.5	Enseignement non défini selon le degré
09.6	Services subsidiaires de l'enseignement
09.7	R & D en enseignement
09.8	Enseignement n.c.a.
10	Protection sociale
10.1	Maladie et invalidité
10.2	Personnes âgées
10.3	Survivants
10.4	Famille et enfants
10.5	Chômage
10.6	Logement social
10.7	Exclusion sociale n.c.a.
10.8	R & D en protection sociale
10.9	Protection sociale n.c.a.
